



PROGRAMMES POUR LES ENTREPRISES

CONTEXTE : TARIFS DOUANIERS CANADA – ÉTATS-UNIS · MISE À JOUR 23 SEPTEMBRE 2026

Les mises à jour ultérieures seront diffusées sur le site internet de la MRC du Granit et de la SADC Région de Mégantic.



PROGRAMME	BESOINS FINANCIERS ET MODALITÉS	CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	GESTION
PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL			
PAUPME – TARIFS DOUANIERS Programme d'aide d'urgence aux PME touchées par les tarifs	• Prêt jusqu'à 150 000 \$ (75 % des besoins de liquidités sur 12 mois) • 0 % d'intérêt les 12 premiers mois, puis taux de 3,86% à partir de la 2e année • Moratoire de 12 mois sur le capital, prolongation possible de 12 mois • Amortissement max. 60 mois (hors moratoires) • Garantie ou cautionnement requis	• Inscrite au REQ depuis ≥ 2 ans, siège social au Québec • CA entre 200 000 \$ et 2 M\$ (dernier exercice) • Exporte aux É.-U. des marchandises visées, ou fournisseur/sous-traitant d'une entreprise exportatrice touchée • ≥ 25 % du CA 2024 lié (directement ou indirectement) aux exportations É.-U. • Baisse de CA ≥ 20 % vs 2024 (réelle ou prévue dès 2026) • Rentable au moins 1 des 2 derniers exercices (sauf secteur de la transformation du bois)	MRC DU GRANIT Yanick Garand Conseiller aux entreprises et responsable du financement ygarand@mrcgranit.qc.ca Tél. : 819-583-0181, poste 224 Joindre au courriel : • Coordonnées • Nom de l'entreprise • NEQ • Brève description du besoin
FORCE – FONDS OFFENSIF POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ÉCONOMIQUES	• Prêt pouvant atteindre un montant maximal de 50 M\$ • Sans intérêt la première année, puis taux d'intérêt en escalier à compter de la deuxième année • Terme maximal de 7 ans • Moratoire de remboursement de capital allant jusqu'à 24 mois	• Entreprise du secteur manufacturier ou d'un secteur primaire (agriculture, foresterie, mines, etc.) • Chiffre d'affaires supérieur à 2 M\$ • Revenus considérablement réduits par des tarifs douaniers américains de 25 % et plus sur les exportations canadiennes	INVESTISSEMENT QUÉBEC Alexandre Lajoie, MBA, CPA Directeur régional, Estrie alexandre.lajoie@invest-quebec.com 819 300-6542 Joindre au courriel : • Coordonnées • Nom de l'entreprise • NEQ • Brève description du besoin
SERVICES QUÉBEC			
Soutien à la gestion des ressources humaines Programme de formation de la main-d'œuvre	Aide financière pouvant aller de 75 % à 100 % des frais admissibles pour la formation, la gestion des RH et la diversification de marchés. 1- Soutenir financièrement les entreprises ayant conclu un accord dans le cadre du programme de <u>Travail partagé du Gouvernement fédéral</u> dans l'amélioration de leurs pratiques en gestion des ressources humaines. La contribution du Ministère peut aller jusqu'à 100 % des frais admissibles. 2- Soutenir financièrement les projets de formation des entreprises ayant conclu un accord dans le cadre du programme de <u>Travail partagé du Gouvernement fédéral</u> .	Selon le programme : 1 et 2 : Entente de Travail partagé en vigueur (fédéral) : Ce taux s'applique à une entente de subvention octroyée à une entreprise individuelle seulement. 3. Entreprise d'un secteur affecté par les tarifs : Les secteurs visés sont : bois d'œuvre, acier, aluminium, autres secteurs dépendants de la demande	SERVICES QUÉBEC Courriel : dgsq05-6.entreprises@servicesquebec.gouv.qc.ca Joindre au courriel : • Coordonnées • Nom de l'entreprise • NEQ • Brève description du besoin Sans frais : 1 800 567-0632, poste 88150

PROGRAMME	BESOINS FINANCIERS ET MODALITÉS	CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	GESTION
	3- Soutenir les entreprises qui œuvrent dans les <u>secteurs d’activités affectés par les tarifs douaniers et les changements sur le marché mondial</u>. La contribution du Ministère peut aller jusqu’à 85 % des frais admissibles. 4- Accompagner les entreprises touchées par l'instauration des tarifs douaniers américains en développant et renforçant les compétences de leur main d’œuvre afin de mettre en place des <u>stratégies de diversification vers d'autres marchés</u> au Canada ou à l’international autre que les États-Unis	américaine, etc. (à discuter avec votre conseiller aux entreprises). Les projets supportés sont ceux visant autant le développement des compétences des travailleurs que ceux visant à améliorer les pratiques en gestion des ressources humaines. 4. Entreprise des secteurs primaire (SCIAN 11, 21), manufacturier (SCIAN 31-33) ou transport/entreposage (SCIAN 48-49)	
PROGRAMMES FÉDÉRAUX			
<u>PIVOTER POUR SE PROPULSER</u> Volet 1 Préserver le flux de trésorerie pour maintenir les opérations Volet 2 Soutenir un repositionnement opérationnel à l’aide d’un plan de résilience (renforcer ou repenser les chaînes d’approvisionnement, marchés, produits ou industries) Volet 3 Investir dans la productivité avec des équipements alignés aux plans de croissance	• Prêts jusqu’à 5 M\$ • Processus de demande simplifié Volet 1 : • Paiement des intérêts seulement jusqu'à 36 mois • Remboursement du capital en paiements mensuels égaux à partir du 37e mois Volet 2 : • Paiement des intérêts seulement jusqu'à 24 mois • Amortissement de 60 mois, suivant la période de report de capital Volet 3 : • Paiement des intérêts seulement jusqu'à 24 mois • Amortissement de 144 mois, suivant la période de report de capital	• Entreprise établie au Canada • Avoir un revenu annuel de 1 M\$ ou plus • Avoir au moins 3 ans d’activité • Détenir un flux de trésorerie historiquement positif • Pour le prêt de Soutien pour pivoter et le Financement d’équipement, l’entreprise doit présenter un plan de résilience Volet 1 : • Au moins 15 % des ventes doivent provenir d’exportations vers les États-Unis sont assujettis aux droits de douane ET • Les droits de douane américains s’élèvent à au moins 5 % des revenus de l’entreprise. Volet 2 : • Au moins 15 % des ventes doivent provenir d’exportations vers les États-Unis, ou • Les revenus doivent avoir diminué ou les coûts avoir augmenté d’au moins 10 % en raison des droits de douane américains. Volet 3 : • Au moins 15 % des ventes doivent provenir d’exportations vers les États-Unis ou • Les revenus doivent avoir diminué ou les coûts avoir augmenté d’au moins 10 % en raison des droits de douane américains.	BDC Jean-François Soucy Directeur principal, Estrie jeanfrancois.soucy@bdc.ca Joindre au courriel : • Coordonnées • Nom de l'entreprise • NEQ • Brève description du besoin

PROGRAMME	BESOINS FINANCIERS ET MODALITÉS	CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ	GESTION
INITIATIVE RÉGIONALE DE RÉPONSE TARIFAIRE Soutien de la liquidité Projets de réorientation	Soutien à la liquidité Pour aider les entreprises confrontées à des pressions financières liées aux droits de douane à renforcer leur résilience ainsi qu'à maintenir leurs activités et leurs emplois au Canada. Financement non remboursable disponible pour un besoin de liquidité démontré : - Contribution pouvant atteindre 2 M\$ - Jusqu'à 50 % des coûts admissibles de la masse salariale Projets de réorientation Pour les entreprises qui investissent afin d'améliorer leur productivité, leur compétitivité et la diversification de leurs marchés. Financement non remboursable disponible : - Contribution pouvant atteindre 1 M\$ - Jusqu'à 50 % des coûts admissibles Financement remboursable disponible, pour les projets de plus grande envergure : - Contribution remboursable de plus de 1 M\$ - Jusqu'à 75 % des coûts admissibles Le traitement des demandes des entreprises du Québec touchées par les droits de douane est une priorité pour DEC. Les équipes de DEC accompagnent les entreprises à chaque étape de leur démarche. Si l’entreprise ne répond pas aux critères d’admissibilité de l’IRRT, elle sera réorientée vers d’autres programmes ou ressources qui pourraient répondre à ses besoins.	- Être une entreprise à but lucratif constituée en société, située et active au Québec; - Avoir généré un chiffre d'affaires annuel d’au moins un (1) million de dollars au cours d’un ou des deux derniers exercices financiers; - Avoir été viable avant l'imposition des droits de douane; - Votre entreprise doit également démontrer qu’elle a été touchée par les perturbations commerciales en cours, incluant les droits de douane américains et chinois, les contre-mesures ou les droits compensateurs canadiens.	DEC Mélanie Côté Conseillère, Bureau d'affaires Cantons-de-l'Est melanie.cote@dec-ced.gc.ca Tél. : 819-212-0008 Joindre au courriel : - Coordonnées - Nom de l'entreprise - NEQ - Brève description du besoin
MAINTIEN À L'EMPLOI ET RÉORIENTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE Fusion Travail partagé + Subvention maintien à l'emploi	- Nouveau programme regroupant deux mesures existantes : le Programme de Travail partagé et la Subvention pour le maintien en poste des travailleurs - Fonds additionnels pour formation et frais admin — jusqu'à 1 000 \$ / participant	Employeurs cherchant à maintenir leur main-d'œuvre en période difficile liée aux tarifs	SERVICE CANADA / EDSC 1-800-622-6232 (1-800-O-CANADA)
Les équipes de votre député fédéral et de votre député provincial de la région demeurent disponibles pour assurer les suivis nécessaires. Laurianne Dionne, attachée politique laurianne.dionne.347@parl.gc.ca François Jacques, député de Mégantic Raymond Grégoire, directeur de bureau francois.jacques.MEGA@assnat.qc.ca			

Sources : Gouvernement du Québec et ministère des Finances. Ce tableau est fourni à titre indicatif — les modalités peuvent évoluer.